

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT INDIVIDUEL - Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques

OBJECTIF

1

- Connaître la réglementation et sécurité environnementale
- Identifier et d'évaluer les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Connaître et choisir les méthodes alternatives à la lutte chimique

Le programme sera adapté à des groupes de vendeurs de zones géographiques proches (même type de climat, d'altitude, cultures ornementales, fruits et légumes cultivés...).

Il sera pris en compte, concernant les risques environnementaux, les particularités des territoires locaux dont le groupe est originaire.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- Réglementation et sécurité environnementale (2h)
 - Cadre réglementaire français
 - Définition des produits phytopharmaceutiques, AMM, Usages
 - Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente
 - Responsabilité de l'applicateur et vis-à-vis des tiers
 - Réglementation spécifique à cette activité (enregistrement, documents, agrément d'entreprise...)
 - Risques pour l'environnement, voies de contamination (dangers et situations d'exposition)
 - Prévention des risques (Zones, pratiques et aménagements : stockage, manipulations, épandages)
- Produits phytosanitaires et santé humaine : Santé sécurité et espaces ouvert au public (2h)
 - Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (dangers et situations d'exposition)
 - Types de mesures à prendre pour réduire les risques (règles simples de protection)
 - Conduite à tenir en cas d'intoxication et d'accident (symptômes, mesures d'alerte, signalement)
- Réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques, méthodes alternatives (3h)
 - Techniques alternatives (Méthodes et produits de biocontrôle, Systèmes ou aménagements)
 - Nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques
 - Raisonnement des interventions : choix des produits (efficacité, toxicité, caractéristiques).

MÉTHODES ET MOYENS

- Diaporama ; Remise de documents pédagogiques
- Film (MSA, jardins)
- Mise en pratique (étiquette, FDS, fiches techniques, EPI, reconnaissance de maladies, ravageurs, adventices, auxiliaires naturels ...)

- Documents présentés : Arrêtés, plaquettes, chartes, liste des points de collecte et des entreprises d'élimination des déchets toxiques
- Démonstrations : sites Internet, matériel, présentation d'échantillons de paillages, auxiliaires

MODALITÉS

2

- Durée : 1 jour (Formation)

PRE REQUIS

- La formation doit être réalisée par le professionnel entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité du certificat en cours

CIBLE

- Vendeur de produits phytosanitaires à destination des professionnels ou des non professionnels

LIEU de la Formation

- Formation dans nos locaux ou sur site

Nom du responsable de stage

COSTE Laurie-Anne

Tarif de la session

- Tarif de groupe nous consulter